

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
COMITE DIRECTEUR DU 10 JUIN 2025**

Membres en exercice : 27

Membres présents : 19

Membres absents excusés : 7

Membres ayant donné procuration : 6

Etaient présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Président du Syndicat :

CREMMEL Joseph, BURRUS Daniel, DOEPPEN Hans, DORSCHNER Christian, ESTEVES Christine, GERARD Daniel, HITTINGER Denis, HOERTH Jean-Michel, HOLZSCHERER Daniel, JUNDT Jean-Jacques, KERN Viviane, KOPP Audrey, LEICHTWEIS Samuel, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, PUEYO Julien, SAND Gilbert, SCHNITZLER Nadine, SPACH Thierry

Assistait en outre à la séance :

M. Laurent MARIE, Directeur Général des Services du SMICTOM

Etaient conviées pour présenter le rapport annuel des actions de prévention / communication :

Elise MUHLHEIM – chargée de communication, Armande FORST – chargée de missions prévention, gestion des biodéchets, Frédérique BERGEROT – agent de prévention déchets verts

Etait convié pour présenter l'avancement de la mise en œuvre de la solution FICHA :

Hubert MENARD – Directeur Général FICHA

Etaient absents ayant donné procuration :

DANGELSER Aimé donnant procuration à OBERLE Carine, EICHHOLTZER Michel donnant procuration à Joseph CREMMEL, FISBACH Jean Marc donnant procuration à Hans DOEPPEN, HERRMANN Pascal donnant procuration à HOERTH Jean-Michel, SCHMITT René donnant procuration à Thierry SPACH, SCHMITT Claude donnant procuration à JUNDT Jean-Jacques

Etaient absents excusés : ROBITZER Georges

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :

- la publication en date du :

Le Président :

Joseph CREMMEL



3- Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Directeur de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Filières	Date et n° de délibération	Statut	Catégorie	Grade	Libellé de l'emploi	Service d'affectation	Durée hebdomadaire	Poste budgété	Poste pourvu/occupé	Poste vacant
Administrative	Délibération 9 du 17/12/2024	Contractuel	A	Attaché	Chargée de mission	Général	28h	1	1	
	Délibération 4 du 27/06/2023	Titulaire	A	Attaché	Chargé de communication	Général	28h	1	1	
	Délibération 6 du 28/06/2016	Titulaire	B	Rédacteur	Gestionnaire comptabilité / ressources humaines	Général	35h	0	1	
	Délibération 6 du 28/06/2016	Titulaire	C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Gestionnaire comptabilité / ressources humaines	Général	35h	1	0	1
	Délibération 6 du 27/06/2023	Titulaire	C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Agent d'accueil	Accueil	35h	2	2	
	Délibération 16 du 7/11/2023	Contractuel	C	Adjoint administratif	Agent administratif et d'accueil	Général	35h	1	1	
	Délibération 30/01/2024	Contractuel	C	Adjoint administratif	Agent d'accueil et de la relation usagers/ADTP	Accueil	35h	1	1	0
	Délibération du 7/11/2023	Contractuel	C	Adjoint administratif	Agent d'accueil et de la relation usagers/ADTP	Accueil/ADTP	35h	1	1	
	Délibération du 29/10/2013	Titulaire	A	Ingénieur principal	DGS	Général	28h	0	0	1
	Délibération 5 du 04/04/2023	Contractuel	A	Ingénieur principal	DGS	Général	35h	1	1	
Technique	Délibération 15 du 7/11/2023	Contractuel	C	Adjoint technique	ADTP	ADTP	28h	1	1	
	Délibération 4 du 04/04/2023	Contractuel	C	Adjoint technique	Maitre compositeur	ADTP	28h	1	1	
	Délibération 5 du 27/09/2023	Contractuel	C	Adjoint technique	Guide déchets verts	ADTP	35h	1	1	
	Délibération du 1/10/2024	Contractuel	C	Adjoint d'animation	ADTP	ADTP	35h	1	1	
Animation										

Le Comité directeur, à l'unanimité,

ADOpte le tableau des effectifs comme décrit ci-dessus,

Et CONSIDERE tous les postes non mentionnés dans le tableau comme supprimés.

Saverne, le 10 JUIN 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Joseph CREMMEL

